

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE VILLE DE LORRAINE TENUE LE 20 SEPTEMBRE 2022 À 17 H, AU CENTRE CULTUREL LAURENT G. BELLEY DUE AUX MESURES LIÉES À LA COVID-19

SONT PRÉSENTS :

Siège no 1 - Mme Martine Guilbault, conseillère
Siège no 2 - M. Pierre Barrette, conseiller
Siège no 3 - Mme Diane Desjardins Lavallée, conseillère
Siège no 4 - M. Jocelyn Proulx, conseiller
Siège no 5 - Mme Lyne Rémillard, conseillère

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Jean Comtois.

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE :

Me Annie Chagnon, greffière

EST ABSENT :

Siège no 6 - M. Patrick Archambault, conseiller

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

L'avis de convocation de cette séance extraordinaire a été transmis conformément aux articles 323 et suivants de la *Loi sur les cités et villes*. Tous les membres du conseil présents à cette séance extraordinaire renoncent à l'avis de convocation de cette séance conformément à l'article 325 de la *Loi sur les cités et villes*.

Monsieur le maire constate le quorum et déclare la séance ouverte, il est 17 h.

2. 2022-09-188 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est **PROPOSÉ** par madame la conseillère Diane Desjardins Lavallée
APPUYÉ par madame la conseillère Martine Guilbault
et **RÉSOLU** à l'unanimité,

QUE l'ordre du jour soit adopté avec le retrait du point :

OCTROI DE CONTRAT – Déneigement de l'ensemble des rues et places publiques de la Ville de Lorraine – 10 ans – 1^{er} novembre 2022 au 30 avril 2032 – TP2022-25

3. 2022-09-189 NOMINATION – Directrice générale – Mme Stéphanie Bélisle

CONSIDÉRANT que le poste de directeur général est actuellement vacant et qu'un processus d'embauche s'est déroulé au cours des dernières semaines;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues entre le Comité des ressources humaines et la candidate retenue, Mme Stéphanie Bélisle, ainsi que la décision du Conseil en ce sens;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Jocelyn Proulx
APPUYÉ par madame la conseillère Lyne Rémillard
et **RÉSOLU** à l'unanimité,

DE NOMMER Mme Stéphanie Bélisle à titre de directrice générale de la Ville de Lorraine, effectif le 20 septembre 2022;

D'ENTÉRIER le contrat de travail à intervenir entre les parties;

D'AUTORISER le maire ou le maire suppléant à procéder à la signature dudit contrat d'emploi à intervenir;

QUE le salaire annuel et ses conditions soient celles prévues à ce contrat de travail;

D'AUTORISER la trésorerie à procéder au paiement des salaires et à imputer les sommes nécessaires à même le code budgétaire numéro 02-199-00-111.

4.
2022-09-190

CRÉATION DE POSTE ET EMBAUCHE – Directeur général adjoint – M. Sylvain Allard

CONSIDÉRANT la création du poste de directeur général adjoint;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues entre le Comité des ressources humaines et M. Sylvain Allard, ainsi que la décision du Conseil en ce sens;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Pierre Barrette
APPUYÉ par madame la conseillère Diane Desjardins Lavallée
et **RÉSOLU** à l'unanimité,

D'ENTÉRINER le nouvel organigramme de la Ville de Lorraine;

D'EMBAUCHER M. Sylvain Allard à titre de directeur général adjoint à la Ville de Lorraine, effectif le 19 septembre 2022;

D'ENTÉRIER le contrat de travail à intervenir entre les parties;

D'AUTORISER le maire ou le maire suppléant à procéder à la signature dudit contrat d'emploi à intervenir;

QUE le salaire annuel et ses conditions soient celles prévues à ce contrat de travail;

D'AUTORISER la trésorerie à procéder au paiement des salaires et à imputer les sommes nécessaires à même le code budgétaire numéro 02-199-00-111.

La trésorière atteste que les crédits sont suffisants à cet effet, tel qu'en fait foi le certificat numéro 2022-65.

5. **OCTROI DE CONTRAT – Déneigement de l'ensemble des rues et places publiques de la Ville de Lorraine – 10 ans – 1^{er} novembre 2022 au 30 avril 2032 – TP2022-25**
Retiré

6. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question n'est formulée aux membres du conseil.

7.
2022-09-191

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé,

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par madame la conseillère Martine Guilbault
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jocelyn Proulx
et **RÉSOLU** à l'unanimité,

QUE la séance soit levée à 17 h 14.

Monsieur JEAN COMTOIS
Maire

Me ANNIE CHAGNON
Greffière